



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1994/36
27 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3408e séance, tenue le 27 juillet 1994, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 30 juin 1994 concernant des arrangements relatifs à des forces et moyens de réserve pour le maintien de la paix (S/1994/777), qui a été présenté comme suite à la déclaration du Président du Conseil en date du 3 mai 1994 (S/PRST/1994/22).

Le Conseil de sécurité réaffirme l'importance qu'il attache à l'amélioration de la capacité de l'Organisation des Nations Unies aux fins du déploiement rapide et du renforcement des opérations de maintien de la paix. L'histoire récente de ces opérations démontre qu'une telle amélioration est essentielle.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité salue les efforts entrepris par le Secrétaire général en ce qui concerne des arrangements relatifs à des forces et moyens de réserve et se félicite des réponses des États Membres qui ont été reçues jusqu'à présent. Il accueille aussi avec satisfaction l'intention qu'a le Secrétaire général d'établir une base de données complète sur les offres qui ont été faites, y compris les détails techniques de ces dernières.

Le Conseil de sécurité note que le manque de matériel facilement disponible est l'un des principaux facteurs qui limitent le déploiement en temps voulu de forces de maintien de la paix des Nations Unies. Il souligne qu'il importe d'examiner d'urgence la question du matériel disponible, tant dans le contexte des arrangements relatifs à des forces et moyens de réserve que d'une manière plus générale.

Le Conseil de sécurité prend note de l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les engagements pris jusqu'à présent ne permettent pas encore de couvrir toute la gamme des ressources nécessaires pour mettre sur pied et exécuter de futures opérations de maintien de la paix. Il note aussi que des engagements additionnels sont attendus d'autres États Membres. Dans ce contexte, il accueille

avec satisfaction l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les États Membres qui ne l'ont pas encore fait participent au système.

Le Conseil de sécurité attend avec intérêt un nouveau rapport plus complet sur les progrès accomplis à l'égard de l'initiative concernant des arrangements relatifs à des forces et moyens de réserve."
